



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE

**2086<sup>e</sup>** SÉANCE : 19 SEPTEMBRE 1978

NEW YORK

UN LIBRARY

FEB - 7 1981

UN/SA COLLECTION

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2086) . . . . .	1
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	1
La situation au Moyen-Orient :	
Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/12845) . . . . .	1

#### NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 2086<sup>e</sup> SÉANCE

Tenue à New York le mardi 19 septembre 1978, à 11 h 30.

*Président* : M. Ilja HULINSKÝ (Tchécoslovaquie).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bolivie, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Inde, Koweït, Maurice, Nigéria, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2086)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation au Moyen-Orient :  
Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/12845).

*La séance est ouverte à 12 h 15.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

#### La situation au Moyen-Orient :

##### Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/12845)

1. Le *PRESIDENT (interprétation du russe)* : Les représentants du Liban, d'Israël et de la République arabe syrienne ont adressé au Président du Conseil des lettres par lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question. Conformément à la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à prendre part à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions de la Charte et de l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

2. J'ai également reçu une lettre du représentant du Koweït en date du 18 septembre [S/12851] qui se lit comme suit :

"J'ai l'honneur de demander que, conformément à la pratique suivie par le passé, le Conseil de sécurité invite le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine à participer aux délibérations que le Conseil consacre en ce moment au rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban<sup>1</sup>."

Cette proposition n'est pas faite en vertu de l'article 37 ou de l'article 39 du règlement intérieur provisoire mais, si elle

est approuvée par le Conseil, l'invitation à participer à la discussion confèrera à l'Organisation de libération de la Palestine les mêmes droits de participation que ceux dont jouit un Etat Membre aux termes de l'article 37.

3. Y a-t-il un membre du Conseil qui souhaiterait prendre la parole sur cette proposition ?

4. M. McHENRY (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation des Etats-Unis a toujours estimé que les représentants de l'Organisation de libération de la Palestine pouvaient être habilités à prendre part à nos délibérations aux termes de l'article 39 du règlement intérieur provisoire mais non, comme il est proposé, avec les mêmes droits de participation que les Etats Membres. Nous n'ignorons certainement pas que cette pratique a été suivie dans le passé. Nous estimons cependant que cette procédure du passé qui est proposée aujourd'hui n'est pas la bonne.

5. Les membres du Conseil connaissent bien les raisons pour lesquelles nous avons pris cette position dans le passé et je ne me propose pas de revenir sur ce point. Mais je vous demande, Monsieur le Président, de bien vouloir mettre aux voix la question de l'invitation à adresser à l'Organisation de libération de la Palestine conformément à la procédure que vous avez indiquée.

6. Le *PRESIDENT (interprétation du russe)* : Si aucun autre membre du Conseil ne désire prendre la parole, je considérerai que le Conseil est prêt à voter sur la demande de participation dont nous sommes saisis.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour* : Bolivie, Chine, Gabon, Inde, Koweït, Maurice, Nigéria, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

*Votent contre* : Etats-Unis d'Amérique.

*S'abstiennent* : Allemagne, République fédérale d', Canada, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*Par 10 voix contre une, avec 4 abstentions, la proposition est adoptée.*

*Sur l'invitation du Président, M. Tuéni (Liban) et M. Terzi (Organisation de libération de la Palestine) prennent place à la table du Conseil, et M. Blum (Israël) et M. El-Choufi (République arabe syrienne) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.*

<sup>1</sup> Cité en anglais par l'orateur.

7. Le *PRESIDENT (interprétation du russe)* : Le premier orateur est le représentant d'Israël. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

8. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, m'associer aux orateurs qui ont déjà pris la parole pour vous rendre hommage à l'occasion de votre accession aux fonctions de président du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je voudrais aussi vous remercier de m'avoir donné le droit de participer aux délibérations du Conseil; c'est la première fois que je le fais depuis que je suis accrédité auprès de l'Organisation des Nations Unies.

9. Israël n'avait pas l'intention de prendre part à cette discussion. Cependant, certaines déclarations entendues ici hier contenaient des déformations si délibérées de la situation au Sud du Liban qu'elles appellent une réponse de ma part pour mettre les choses au point. Israël voit avec une profonde inquiétude la situation actuelle au Liban. Cette inquiétude, qui dépasse de beaucoup la simple question de la prolongation du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), est liée à notre propre sécurité vitale ainsi qu'à la menace réelle qui pèse sur la survie même d'une partie importante de la population libanaise.

10. Comme le Secrétaire général l'a dit dans son rapport, "la situation dans le Sud du Liban est très étroitement liée aux terribles problèmes que connaît le Liban tout entier" [S/12845, par. 59]. Ayant reconnu ce fait, le Conseil de sécurité, il y a six mois, a chargé la FINUL d'un large mandat en trois parties tendant à faire respecter "l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues" [résolution 425 (1978)]. Ce mandat n'était pas censé seulement faire oublier les blessures qui risquaient de se rouvrir dès le départ de la FINUL. Il devait au contraire contribuer à panser ces blessures et à créer des conditions préservant la paix et l'indépendance libanaise longtemps après l'expiration du mandat. A cette fin, la FINUL avait été chargée, premièrement, "de confirmer le retrait des forces israéliennes", deuxièmement, "de rétablir la paix et la sécurité internationales" et, troisièmement, "d'aider le Gouvernement libanais à assurer la restauration de son autorité effective dans la région" [*ibid.*].

11. En coopération avec les forces de défense israéliennes, la FINUL a réussi à s'acquitter de la première partie de son mandat. L'achèvement du retrait israélien a été confirmé par le commandement de la FINUL le 13 juin 1978 et enregistré dans le rapport intérimaire du Secrétaire général le même jour [S/12620/Add.5]. Comme l'a dit ce même jour le porte-parole du Secrétaire général :

"La quatrième et dernière phase du retrait des forces israéliennes du Sud du Liban a eu lieu aujourd'hui, 13 juin 1978. Le processus de retrait a été vérifié par les observateurs militaires des Nations Unies. A 17 heures TU, toutes les positions israéliennes étaient évacuées et le commandant de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, le général Erskine, a confirmé au Secrétaire général que les forces israéliennes avaient totalement évacué le Sud du Liban, comme le demandait la résolution

425 (1978) du Conseil de sécurité . . . Avec le retrait des forces israéliennes de tout le territoire libanais et sa confirmation par le commandant de la Force, la première partie du mandat confié à la FINUL par le Conseil de sécurité a été accomplie."

12. Comme l'a dit le représentant d'Israël en cette même salle au mois de mars dernier [2071<sup>e</sup> et 2074<sup>e</sup> séance], l'action d'Israël au Sud du Liban visait seulement les terroristes de l'OLP qui, ayant usurpé la souveraineté libanaise dans cette région, avaient fait de celle-ci un théâtre d'opérations pour leurs attaques barbares contre les civils israéliens. Notre propre désir était identique à celui du Gouvernement libanais lui-même, à savoir assurer l'autorité souveraine libanaise au Sud du Liban. Comme preuve de ses intentions, Israël s'est acquitté de la part qui lui revenait dans la mise en oeuvre des résolutions 425 (1978) et 426 (1978). Cependant, comme le Secrétaire général lui-même le dit dans son rapport :

"... la tâche que le Conseil de sécurité a confiée à la FINUL est bien loin d'être terminée . . . Qui plus est, la tâche qui consiste à rétablir la souveraineté et l'autorité du Gouvernement libanais dans le Sud du Liban n'en est qu'à ses débuts, et même dans la vaste zone qui est entièrement contrôlée par la FINUL les progrès sont lents." [S/12845, par. 57.]

13. Le Gouvernement israélien partage cette façon de voir et estime que l'accomplissement de cette tâche est vital non seulement pour la population libanaise mais aussi pour nos propres ressortissants. Pendant plus de 30 ans, nos frontières septentrionales ont servi de bases à des attaques armées contre Israël et sa population. Lorsque l'OLP a pu entrer au Sud du Liban il y a une dizaine d'années, la terreur a commencé de régner pour les villageois israéliens et libanais. Rien que pour les quatre dernières années, 1 662 actes d'agression ont été commis avec l'aide de l'artillerie, de Katioucha, de mortiers et autres attaques terroristes dirigées contre Israël à partir du Liban et ont fait des centaines de victimes parmi les Israéliens. Il ne faut pas que cette situation se reproduise.

14. La réunion d'aujourd'hui suit immédiatement l'heureuse conclusion de la conférence au sommet véritablement historique qui s'est tenue à Camp David à l'initiative personnelle et sous l'égide du Président des Etats-Unis. Maintenant que nous sommes bien engagés sur le chemin ardu qui mène à une paix juste et durable au Moyen-Orient, il est indispensable de désamorcer les tensions dans l'ensemble de la région et de faire en sorte que l'élan en faveur de la paix qui vient d'être de nouveau stimulé soit maintenu.

15. C'est donc avec un chagrin tout particulier que nous sommes témoins des actes de certains éléments armés qui abusent du territoire libanais et cherchent délibérément à saboter le processus de paix au Moyen-Orient. On croirait presque que, plus les efforts de paix réussissent, plus les éléments du monde arabe et au-delà qui s'opposent si violemment à ces efforts deviennent implacables et intransigeants. La situation au Liban n'est qu'une manifestation de leurs activités subversives, et il incombe certainement au Conseil de sécurité d'éviter d'adopter une position et

d'exprimer une opinion risquant, même de loin, d'encourager les éléments qui s'opposent très nettement au processus d'établissement de la paix. La situation précaire qui règne au Liban — et qui est loin de se limiter au Sud du Liban — n'est que trop facile à exploiter pour nous détourner tous de la voie de la paix. Le Conseil, qui a le devoir de favoriser la paix et la sécurité internationales, ne saurait être mêlé, en paroles ou en actes, aux tentatives qui seront certainement faites pour profiter de la situation existant au Liban afin de troubler le processus d'établissement de la paix au Moyen-Orient.

16. Mais il est inutile de parler de manière aussi indirecte de ces éléments intransigeants, car eux-mêmes ne cherchent pas à cacher leurs sinistres intentions. En fait, le véritable obstacle à la pleine exécution du mandat de la FINUL a été exposé par Abu Iyad, bras droit d'Arafat et artisan de l'attaque meurtrière de l'autobus israélien sur la route Tel-Aviv-Haïfa en mars de cette année, dans une interview accordée au journal suisse *Tages Anzeiger* et publiée peu après la création de la FINUL, et qui disait :

“Nous avons combattu les Arabes et les Israéliens. Nous combattons également les Nations Unies si elles se dressent sur notre chemin. Personne ne peut nous empêcher de rentrer dans nos bases au Sud du Liban.”

De telles déclarations, confirmées par les accrochages avec des troupes de la FINUL, les massacres de soldats de la FINUL par l'OLP et l'infiltration constante de l'OLP derrière les lignes de la FINUL, font planer quelque doute sur l'image quasi angélique de l'OLP que certains voudraient nous donner jusque dans l'enceinte du Conseil.

17. On a beaucoup parlé ici des obstacles au déploiement de l'armée libanaise au Sud du Liban. Les faits saillants à cet égard sont que des éléments armés de l'OLP ont pu s'infiltrer derrière les lignes ou exercer une autorité sur certaines régions du Sud du Liban qui continuent d'être interdites à l'armée libanaise. Il est de notoriété publique que l'armée libanaise n'oserait pas s'aventurer à travers le littoral de Tyr ou les zones dominées par l'OLP dans le secteur central de la zone d'opération de la FINUL.

18. Je ne parle pas seulement ici du Sud du Liban, qui est relativement calme par rapport au Nord, où le sang coule. Le rapport du Secrétaire général dit d'ailleurs très justement à cet égard que “la situation dans le Sud du Liban est très étroitement liée aux terribles problèmes que connaît le Liban tout entier” [*ibid.*, par. 59]. Ainsi, toute discussion sur le Liban doit tendre à instaurer une paix permanente et à rétablir la pleine souveraineté du Liban, non seulement dans le Sud mais dans l'ensemble du pays, y compris Beyrouth.

19. La position d'Israël à l'égard de la résolution adoptée hier par le Conseil est fondée sur trois considérations principales.

20. Premièrement, comme l'a confirmé le commandant de la FINUL, Israël s'est acquitté de ses obligations en vertu de la première partie du mandat de la FINUL puisqu'il a retiré complètement ses forces du territoire libanais. Ce faisant, et je regrette que la place n'ait pas permis au Secrétaire général

de le mentionner dans son rapport, Israël a fourni une assistance sensible à la FINUL, facilitant son entrée dans le Sud du Liban, installant des services et l'aidant en matière de communications, de fournitures et de logistique.

21. Deuxièmement, malgré le retrait complet d'Israël, il reste encore des forces étrangères sur le sol libanais qui empêchent la mise en oeuvre de la deuxième et de la troisième parties du mandat de la FINUL. Il est manifeste — c'est pénible de le constater — que les problèmes du Gouvernement libanais concernant le rétablissement de son autorité sur son territoire ne se posent pas seulement dans certaines régions marginales du Sud du Liban. L'autorité effective du Gouvernement libanais sera tenue en échec tant qu'il sera en vue des canons de l'artillerie et des chars étrangers. Quant à l'OLP, elle représente quasiment encore un Etat dans l'Etat du Liban, et la présence continue de ses terroristes armés constitue une grave menace tant pour l'autorité du Gouvernement libanais que pour les perspectives de paix dans l'ensemble de la région. Si la FINUL doit aider l'OLP à rentrer dans le Sud du Liban, elle aura échoué dans sa tâche.

22. Troisièmement, et c'est peut-être là la considération la plus urgente, les villageois du Sud du Liban ont toutes raisons de craindre pour leurs vies. Etant donné leur propre expérience du passé, et compte tenu de ce qui se passe actuellement dans le Nord, ces villageois savent que leur propre gouvernement n'est pas actuellement en mesure de garantir leur sécurité. Ils craignent que des forces étrangères ne pénètrent dans le Sud lorsque les Nations Unies se retireront, et c'est ce qui a poussé ces villageois à ne compter que sur eux-mêmes. A l'heure actuelle, les forces libanaises locales qui défendent les régions chrétienne et shia dans le Sud représentent leur seule protection et constituent, soit dit en passant, la seule région de tout le Liban où l'autorité libanaise ait été maintenue. Aucune autre solution ayant des chances d'être acceptée n'a encore été présentée à ces forces locales.

23. Etant donné les dimensions de ces problèmes et la conjuration manifeste de certaines parties qui veulent saboter les efforts de paix en cours, la tâche de la FINUL, avec son mandat géographiquement limité et sa portée politiquement définie, est véritablement formidable. Malgré des conditions très éprouvantes, elle a avancé, comme en témoignent le calme relatif dans le Sud et le retour des réfugiés, dont beaucoup, malheureusement, ont fui la recrudescence de terreur dans le Nord. Dans ces conditions, mon gouvernement tient à rendre hommage au rôle joué par les officiers et les hommes de la Force des Nations Unies ainsi qu'à leur courage et à exprimer sa profonde reconnaissance aux Membres de l'Organisation qui lui ont fourni des contingents. Des soldats d'Asie, d'Afrique, d'Europe, du Canada et du Pacifique se sont acquittés et continuent de s'acquitter de leurs obligations avec intégrité dans des conditions très éprouvantes. En fait, plusieurs d'entre eux ont payé de leur vie. Le peuple d'Israël honore leur mémoire et prie pour le prompt rétablissement des blessés. Si la FINUL réussit à s'acquitter de son mandat, leur sacrifice n'aura pas été vain et ils auront fait une contribution durable pour la recherche de la paix dans notre région troublée.

24. Personne ne saurait s'étonner des observations faites hier par le représentant de l'Union soviétique, étant donné que son pays cherche ouvertement à saboter les efforts actuels de paix et à déstabiliser la région dans son ensemble. C'est conformément à sa politique de déstabilisation du Moyen-Orient que l'Union soviétique a refusé de donner son appui à l'établissement de la FINUL en mars, préférant sans doute assister à l'agonie prolongée du Liban entre les mains de ses protégés terroristes. C'est à dessein que j'emploie cette expression car ce n'est plus un secret que les terroristes de l'OLP reçoivent matériel et formation de l'Union soviétique, directement ou par intermédiaire. Depuis le moment où l'on a vu des navires soviétiques déchargeant des armes et des missiles pour l'OLP à Sidon en janvier, l'assistance soviétique à l'OLP est parvenue au Liban en passant par la Syrie. Des "instituts d'entraînement" pour terroristes très perfectionnés existent actuellement en Union soviétique.

25. Le grand dessein de l'Union soviétique est encore plus sinistre, comme le montre l'accumulation militaire massive auprès des Etats du "front du rejet" depuis la visite en novembre dernier du président Sadate à Jérusalem. D'après les chiffres publiés par l'Institut international des études stratégiques de Londres et l'Institut international de Stockholm d'étude de la paix, la Syrie, la Libye et l'Iraq accroissent leurs arsenaux déjà amplement fournis en y ajoutant des armes soviétiques fort perfectionnées, notamment des milliers de chars T-62 et T-72, des centaines de chasseurs MIG-23, des chasseurs Soukhoï, des lanceurs de missiles sol-sol Scud et des bateaux-missiles Komar et Osa. En réalité, les roquettes et les chars qui assaillent actuellement la population chrétienne à Beyrouth sont de fabrication soviétique.

26. En fait, l'Union soviétique a joué un rôle essentiel chaque fois que la violence a éclaté au Moyen-Orient au cours des 25 dernières années. Comme le président Nasser de l'Egypte le disait en présentant sa démission le 9 juin 1967, ce sont les intrigues soviétiques qui ont conduit l'Egypte à la guerre de 1967. Les échanges diplomatiques et militaires intenses récents entre l'Union soviétique et la Syrie rappellent fort bien les efforts faits par l'Union soviétique en vue d'accroître la tension à la frontière septentrionale d'Israël après l'Accord de dégagement de 1975 entre Israël et l'Egypte. Déterminée à briser le processus de paix, l'Union soviétique cherche à déstabiliser le Moyen-Orient, y compris le Liban, tout comme elle a essayé ces dernières années de déstabiliser d'autres régions du monde. C'est seulement dans ce qu'elle considère être comme sa propre sphère d'influence que l'Union soviétique emploie des moyens plus directs. A cet égard également, l'Union soviétique semble avoir donné à ses alliés syriens une leçon d'expansionnisme régional. Suivant le modèle soviétique, les Syriens, en recourant hypocritement aux opérations régionales de maintien de la paix, ne cherchent qu'à favoriser leurs buts sinistres. La triste histoire de l'Union soviétique en ce qui concerne l'emploi ou la menace de la force dans les relations internationales lui interdit de faire une déclaration devant cette assemblée sur la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale.

27. Le **PRESIDENT** (*interprétation du russe*) : L'orateur suivant est le représentant du Liban. Je lui donne la parole.

28. M. TUENI (Liban) [*interprétation de l'anglais*] : Il est très à la mode ces jours-ci de citer la Bible, et je voudrais commencer ma déclaration de ce matin, qui sera brève, en citant le prophète Esaïe :

Encore un peu de temps,  
Et le Liban se changera en verger,  
Et le verger sera considéré comme une forêt.  
En ce jour-là, les sourds entendront les paroles du livre;  
Et, délivrés de l'obscurité et des ténèbres,  
Les yeux des aveugles verront.

...

Car le violent ne sera plus, le moqueur aura fini,  
Et tous ceux qui veillaient pour l'iniquité seront exterminés,  
Ceux qui condamnaient les autres en justice,

... 2.

29. Je n'avais pas moi non plus l'intention de parler dans ce débat, Monsieur le Président. La générosité avec laquelle vous avez personnellement dirigé les consultations et l'excellent débat hier, de même que le vote très rapide qui a eu lieu hier sur le projet de résolution ont entièrement donné satisfaction à mon pays et à ma délégation. Nous pensions également que le rapport du Secrétaire général disait tout ce qu'il y avait à dire. Cependant, je me vois dans l'obligation, puisque le débat a été ouvert aux non-membres, de faire quelques observations. Je veux tout d'abord vous remercier de cette occasion, due à votre générosité personnelle de même qu'aux liens très étroits qui ont toujours existé entre votre pays et le mien et à la compréhension que vous pouvez avoir des problèmes qui nous accablent.

30. Comme je l'ai dit, ma délégation n'aurait pas eu grand-chose à ajouter au rapport du Secrétaire général, qui a été approuvé implicitement quant au fond, notamment dans ses conclusions, par la majorité, si ce n'est la totalité, des membres du Conseil. Je me permettrai toutefois de dire ce qui suit.

31. Tout d'abord et avant tout, nous tenons à nous associer au Conseil pour dire combien nous apprécions le travail considérable de la FINUL. Les soldats de la paix, guidés avec beaucoup de sagesse et de courage par le Secrétaire général et le superbe commandement de leurs officiers, notamment le général Erskine, ont donné une nouvelle dimension historique et une nouvelle signification à la solidarité entre nations éprises de paix et le règne de l'ordre et du droit international. Jamais le peuple du Liban n'oubliera le message d'espoir apporté par des hommes qui ont choisi de quitter leurs foyers pour mettre leur vie en péril pour la cause de la paix.

32. Ma deuxième observation découle directement de cet hommage à la force de maintien de la paix. Lorsque les résolutions 425 (1978) et 426 (1978) ont été adoptées dans cette salle, j'ai dit, en conclusion du débat [2075<sup>e</sup> séance], que mon gouvernement voyait dans la réaction de la communauté internationale un défi – c'est-à-dire que nous y voyions tous un défi – aux Nations Unies ainsi qu'au Gouvernement libanais. J'avais aussi exprimé l'espoir que notre peuple serait en mesure de démontrer que l'indépendance n'est pas pour nous un vain mot.

2 Esaïe, 29 : 17-21.

33. Depuis lors, il s'est passé bien des choses au Liban, et nous croyons avoir envers le Conseil le devoir de reconnaître franchement et honnêtement que tout n'a pas été pleinement réalisé. Cependant, nous tenons beaucoup à ce que le Conseil sache que nous ne considérons pas la FINUL comme une institution permanente, pas plus que le Liban n'a la moindre intention d'être à jamais un "pays à problèmes", un fardeau pour lui-même comme pour le monde.

34. Ma troisième remarque, qui découle directement de cela, est que si le Liban est encore aujourd'hui un "pays à problèmes", ce n'est pas à lui que la faute en incombe. Notre vieux pays — où les blessures faites par tant de conquérants saignent encore génération après génération et année après année — a toujours été connu pour sa patience, pour sa résistance, pour son héroïsme, pour une certaine aptitude à renaître toujours et à revivre.

35. Mais ne nous laissons pas aveugler par la rhétorique. Ce que M. Waldheim appelle à juste titre "la tragédie du Liban" est bien trop complexe pour qu'une nation puisse à elle seule le surmonter. Si je puis me permettre d'emprunter les termes du paragraphe 59 du rapport du Secrétaire général, je dirai qu'effectivement "la situation dans le Sud du Liban est très étroitement liée aux terribles problèmes que connaît le Liban tout entier", problèmes eux-mêmes "inextricablement liés à celui du Moyen-Orient".

36. J'ajouterai cependant que cela ne doit pas être un prétexte à l'insouciance, pas plus qu'un alibi à l'échec. Bien au contraire, dans la perspective de l'histoire, il faut voir là la déclaration la plus concrète venant appuyer ce qui a été dit ici même il y a six mois, puis à l'Assemblée générale, à savoir que bien que n'ayant commis lui-même aucune faute le Liban a été contraint de payer pour le fait de s'être si profondément engagé à l'égard des idéaux de paix.

37. N'est-il pas étrange, en vérité, que le seul pays du Moyen-Orient qui ait refusé de faire la guerre ait dû endurer, tant du point de vue des pertes humaines que de celui des destructions, des souffrances bien plus terribles que la totalité de celles qu'ont endurées toutes les autres parties aux trois ou quatre guerres du Moyen-Orient ? N'est-il pas également étrange et paradoxal que ce havre de liberté et de démocratie ait été transformé non pas en un "no man's land" de paix mais en un "everyman's land" de guerre, en un champ clos où chacun guerroyait contre autrui, où chacun fait sa révolution ? Et le paradoxe est encore plus grand lorsqu'on songe que certains se servent de cette réalité tragique comme prétexte pour s'autoriser à perpétuer ce que l'on appelle maintenant "la guerre du Liban" ou, au mieux, "la question du Liban".

38. Qu'il soit ici bien entendu que le Liban n'est pas négociable, que nous ne le tenons pas pour quelque chose qui soit appelé à disparaître. Si forte est notre volonté de survivre dans la liberté et dans la paix que nous refusons d'être constamment contraints de choisir entre deux options fatales, toutes deux équivalant au suicide : explosion ou invasion.

39. Hier, nous avons été nombreux à voir et à entendre le Président des Etats-Unis parler devant les deux chambres du

Congrès. J'ai l'honneur de citer ici ce qu'il a dit en témoignage de cette attitude :

"Nous devons tous nous associer dans un effort pour mettre fin au conflit et aux terribles souffrances du Liban... Nous devons essayer d'avancer dans la voie d'une solution du problème du Liban, si vitale pour nous de même que pour le pauvre peuple libanais qui a tant souffert."

40. Ceci m'amène à ma quatrième remarque, qui est un appel adressé au Conseil de sécurité — organe que nous avons toujours respecté — pour qu'il fasse en sorte que le Liban ne soit pas l'objet de débats et de querelles qui débordent largement la question libanaise. Au contraire, le Liban devrait être protégé, et le problème de la paix au Liban, le problème du sort de la paix au Liban, devrait être résolu d'une manière à la fois pragmatique et permanente, d'une manière beaucoup plus sage que ne le suggèrent certaines déclarations entendues ici.

41. Je n'entends pas m'engager dans un exercice de rhétorique ou répondre aux différents orateurs qui se sont exprimés ici. Mais je tiens à affirmer devant le Conseil, au nom de mon gouvernement, que nous n'avons pas l'intention de maintenir la Force intérimaire des Nations Unies d'une manière permanente sur nos frontières ou à l'intérieur de notre territoire et qu'à notre avis le temps est probablement venu pour nous tous de rechercher une expression juridique et pragmatique de la sécurité internationale sur et à l'intérieur de nos frontières internationalement reconnues, une expression comparable pour le moins, sinon plus sûre encore, que ce qui a été jugé acceptable le long de frontières marquées davantage par un état de belligérance.

42. De semblables arrangements existent déjà et leur cadre a été juridiquement établi depuis des années, c'est-à-dire depuis la première guerre du Moyen-Orient et l'établissement de la Commission mixte d'armistice israélo-libanaise en 1949. A cet égard, permettez-moi de rappeler au Conseil que, dans le rapport que le Secrétaire général a soumis au Conseil [S/12611] et que le Conseil a approuvé par sa résolution 426 (1978), il est clairement indiqué que les efforts de la FINUL devraient en définitive viser à remettre en vigueur la Convention d'armistice et la Commission mixte d'armistice. De plus, dans le dernier rapport intérimaire que le Secrétaire général nous a soumis [S/12620/Add.5], il est réaffirmé que la FINUL devrait finalement viser à une réactivation de la Commission mixte. Un tel arrangement permettrait au Conseil d'éviter beaucoup de rhétorique — d'inutile rhétorique, qu'il me soit permis de le dire — quant à savoir qui s'est retiré du Liban, ce que le retrait du Liban signifie et comment on peut demeurer au Liban tout en s'en étant retiré.

43. En achevant ces propos, je voudrais dire qu'il devrait être relativement facile de parvenir à cet accord vu que le Liban n'a jamais exprimé le désir de devenir ce que l'on appelle un "Etat de confrontation", pas plus qu'il n'a jamais manifesté le moindre intérêt à le devenir. Et j'espère très sincèrement que ces paroles seront prises dans l'esprit dans lequel elles sont prononcées.

44. Cela m'amène à ma cinquième et dernière remarque. Nous comprenons bien les raisons pour lesquelles le Secrétaire général a écrit :

"Il est difficile d'envisager une solution d'ensemble, complète et satisfaisante des problèmes du Liban si ce n'est dans le cadre d'un règlement général du problème du Moyen-Orient ou, à tout le moins, d'un progrès sensible dans ce sens." [S/12845, par. 59.]

Cependant, nous voudrions dire que cela doit être lu à la lumière d'autres déclarations — prononcées parfois un peu au hasard, contenant parfois des signaux et des symboles — portant, d'une part, sur les conséquences "désastreuses" d'un retrait de la FINUL et, d'autre part, sur les "complexités" des problèmes du Liban, sur le "climat psychologique", sur la nécessité "de parvenir à modifier" non seulement l'idée que les groupes "se font les uns des autres" mais également "la façon dont ils considèrent le monde extérieur", sur "la suspicion, la peur, la violence et même le fatalisme qui régissent", tout cela en plus de l'importance qu'il y a à souligner la nécessité de "protéger les droits et la sécurité de tous les habitants".

45. Nous sommes certains de ne pas commettre d'injustice à l'égard de la sagesse et de l'intuition de M. Waldheim en voyant dans ses remarques un avertissement plus explicite qu'il n'a sans doute voulu le formuler. Cet avertissement, selon nous, devrait s'adresser à chacun de nous, à nous tous, individuellement et collectivement, car si la situation au Liban ne semble plus, comme il y a six mois, constituer "un danger et une menace réels pour la paix et la sécurité internationales", elle n'en représente pas moins "un grand obstacle à une solution juste de la crise du Moyen-Orient", qui maintient le monde au bord de la guerre. Il est sans doute paradoxal, mais vrai cependant, qu'il ne saurait y avoir de paix au Liban sans règlement de la crise du Moyen-Orient mais qu'il ne peut y avoir non plus, et qu'il n'y aura pas en fait, de paix au Moyen-Orient sans paix au Liban, car la paix au Liban ne devrait pas attendre et n'attendra pas, je l'espère, une paix générale au Moyen-Orient, même si nous voulons tous beaucoup cette paix.

46. Il y a six mois, le Liban, dans sa douleur, criait au Conseil de sécurité et au monde : laissez vivre mon peuple. Nous pensions alors que le monde avait déjà réagi, comme le Conseil l'avait fait. Mais depuis lors notre peuple est mort tous les jours; il en meurt de plus en plus, tous les jours, chaque jour de chaque semaine, de chaque mois qui passent.

47. Nombreux sont sans doute ceux qui ont pensé qu'il était commode que le Liban meure, et certains ont peut-être pensé que c'était possible. Nous sommes réunis ici pour prouver que cela ne sera pas. Du reste, c'est bien ainsi qu'il faut comprendre la nouvelle résolution du Conseil, comme un acte de foi et une reprise de la vie.

48. Le Liban a eu plus que sa part de mort et de désolation, de souffrances humaines, d'effusions de sang et de destruction non seulement de la vie et des villes mais du tissu même de sa société et de son unité. Recréons donc le Liban, non pas par des querelles au sujet des droits ou des

responsabilités et de toutes les interprétations hypocrites de la vie et de la mort, mais en permettant aux Libanais de s'unir à nouveau, de redécouvrir leur identité nationale, de recouvrer leur souveraineté et leur indépendance totales, d'appliquer eux-mêmes librement et complètement ce que réclame l'organisation internationale.

49. Nous tous qui sommes ici connaissons les risques et la gloire de toutes les formes de maintien de la paix, passées, actuelles et à venir.

50. Revenant une fois de plus aux observations du Secrétaire général et aux faits soumis à l'attention du Conseil, nous croyons être en droit de dire qu'apporter la paix au Liban, et plus particulièrement au Sud du Liban, est un acte plus "politique" que militaire; c'est pourquoi nous avons déjà affirmé que la solution de la crise du Liban doit être politique elle aussi. La mission, de nature unique, des "soldats de la paix" devrait donc se prêter à un effort de maintien de la paix plus général. C'est sans doute à cet effort que faisait allusion le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation pour l'année 1978, où il énonce clairement :

"Une force de maintien de la paix tire son autorité non pas de ses armes mais de son comportement pacifique et discipliné et du consensus politique qui en est le fondement. Le recours à la force est pour elle le dernier et le moins souhaitable des moyens d'action. C'est essentiellement par la négociation et la persuasion qu'elle doit chercher à réaliser ses objectifs. Cependant, si ces moyens s'avèrent inopérants, le Conseil de sécurité peut avoir à examiner quelles autres méthodes lui sont ouvertes aux termes de la Charte<sup>3</sup>."

51. Dans la lettre de mon gouvernement au Président du Conseil en date du 5 septembre [S/12835] il y avait une invitation à une recherche de redéfinition du mandat de la FINUL pour assurer la pleine mise en oeuvre des objectifs énoncés dans les résolutions 425 (1978) et 426 (1978). Notre demande n'allait pas plus loin que ce que le Secrétaire général a dit lui-même. Je ne voudrais pas me livrer à un débat futile quant aux faits énoncés dans ma lettre et dans le rapport du Secrétaire général ou dans les explications données au Conseil. Cependant, je voudrais dire ceci : le Conseil a bien fait de fixer une date précise, à mi-chemin d'ici la fin du deuxième mandat de la FINUL, pour une évaluation de la situation et pour l'examen des nouvelles mesures à prendre éventuellement.

52. On ne peut pas faire grand-chose en deux mois, ni même en quatre, mais on peut certainement beaucoup entreprendre qui pourrait nous encourager tous soit à maintenir la FINUL, soit à déployer de nouveaux efforts politiques, ou un ensemble des deux, sans parler même de la possibilité de rechercher des voies nouvelles de pensée et d'action.

53. Tout en adressant au Conseil l'expression de la satisfaction que sa résolution donne à mon gouvernement, qu'il me soit permis de dire que nous voyons dans sa

<sup>3</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément n° 1, sect. IV, p. 5.*



présentation positive un encouragement plus grand qu'il y en aurait eu dans la condamnation que nous aurions été en droit de rechercher. La responsabilité que porte Israël en empêchant la mise en oeuvre complète des résolutions précédentes est si flagrante, si claire, qu'il n'y a pas besoin d'y insister.

54. Espérons donc que la voie choisie par le Conseil sera un encouragement à la confiance : confiance dans la loi et l'ordre internationaux, confiance en l'Organisation des Nations Unies, confiance en l'efficacité des forces des Nations Unies pour apporter la paix et la sécurité à tous et en leur capacité à protéger — à protéger seulement — le droit des peuples à vivre et à déterminer leur propre avenir.

55. Le **PRESIDENT** (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant du Liban des aimables paroles qu'il a eues pour mon pays à propos des liens traditionnels d'amitié et de coopération qui existent entre le Liban et la Tchécoslovaquie. Je le remercie également des aimables paroles qu'il a eues pour moi personnellement.

56. L'orateur suivant est le représentant de la République arabe syrienne, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

57. **M. EL-CHOUFI** (République arabe syrienne) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser, ainsi qu'au peuple ami de Tchécoslovaquie, nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élévation à la présidence du Conseil de sécurité. Nous sommes certains que vous saurez mener à bien les délibérations de cet organe international si important, qui pourront ainsi aboutir à des conclusions constructives pour la paix et la sécurité dans l'ensemble du monde.

58. Nous savons fort bien, comme le reste du monde, qui a empêché la FINUL de s'acquitter de son mandat conformément à la résolution du Conseil de sécurité. Le Conseil lui-même, malgré son habileté de style, ne peut dissimuler qu'Israël a seulement fait semblant d'accepter la résolution 425 (1978), sans hésiter à en saboter l'application, et que, même si cette résolution demandait le retrait complet et inconditionnel de ses forces au Liban, Israël a transféré un certain nombre des positions qu'il détenait à des milices irrégulières et illégales que le Gouvernement libanais avait déjà dénoncées.

59. Israël a ainsi exacerbé une situation déjà lourde de tensions et de dangers, et, du fait de son intransigeance, bien des vies, y compris celles du personnel de la FINUL, ont été perdues ou sérieusement mises en danger. Israël n'a donc pas appliqué la résolution et sa conduite à cet égard n'a pas été différente de celle de cette entité sioniste au Moyen-Orient depuis qu'elle existe. Sa conduite agressive et la manière répétée dont il a foulé aux pieds les droits des autres peuples découlent simplement de son caractère sioniste. Avec la communauté internationale, nous espérons que les Israéliens reconnaîtront les dangers du sionisme, cette idéologie qui empoisonne non seulement le monde arabe mais la moralité des Israéliens en Palestine eux-mêmes. Le sionisme a transformé une partie du monde juif

en néo-nazis. La terre promise telle qu'elle est prêchée dans la Bible et autres livres saints est un rêve, une conception qui va au coeur de tous les êtres humains, et particulièrement des opprimés. Mais le sionisme nazi a fait de ce rêve un instrument de haine; il a fait de ce rêve un mythe pour la perpétuation de son chauvinisme et de sa suprématie nazie, conception propre aux seuls oppresseurs.

60. En écoutant le représentant d'Israël, nous avons tous été témoins de la démonstration qu'il a faite de la manière dont on déforme les faits de façon flagrante lorsque l'expansionnisme incarné — dont le gouvernement occupe toujours une partie de mon pays — ose qualifier la Syrie d'expansionniste. Il est plus ironique encore que le représentant d'Israël vienne se plaindre que la Syrie acquiert suffisamment d'armements pour se défendre elle-même contre l'agression permanente d'Israël. Lorsque le représentant d'Israël désire parler de l'armement des autres, il doit respecter ce forum international et se souvenir que son Etat sioniste est devenu un véritable arsenal d'armements meurtriers, y compris probablement d'armements nucléaires.

61. En ce qui concerne la mission syrienne au Liban, je dirai que si nous y sommes c'est à la requête du Gouvernement légal du Liban. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour mener à bien notre mission nationale et humanitaire dans le plus bref délai possible. Il est en vérité ironique et manifestement hypocrite que l'entité raciste sioniste d'Israël revendique des intentions humanitaires au Liban. Nous savons tous comment le peuple palestinien et d'autres peuples arabes ont été traités, ou plutôt maltraités, par les sionistes en Palestine. Nous estimons que le problème du Sud du Liban peut être résolu en dehors du conflit global du Moyen-Orient. C'est un problème qui peut être réglé parce que, pour la première fois, le Conseil de sécurité est intervenu et a déclaré de la manière la plus nette qu'Israël, l'agresseur, doit se retirer du territoire d'un Etat Membre indépendant et souverain.

62. C'est pourquoi nous répétons que le Conseil doit assumer ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité et faire en sorte que le Gouvernement libanais soi en mesure d'exercer sa pleine autorité juridique sur toute l'étendue de son territoire souverain.

63. Le **PRESIDENT** (*interprétation du russe*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine, à qui je donne la parole.

64. **M. TERZI** (Organisation de libération de la Palestine) [*interprétation de l'anglais*] : Camarade président, je suis véritablement honoré de prendre la parole alors que vous assumez la présidence du Conseil de sécurité au moment où il examine une question vitale qui affecte non seulement le statut et la vie de ceux qui habitent le Liban mais aussi la situation au Moyen-Orient dans son ensemble.

65. Nous sommes au Liban non point parce que nous voulons y être : nous y sommes parce que nous avons été chassés de nos propres foyers à la pointe des baïonnettes. Notre ambition est de rentrer chez nous. Nous nous associons pleinement à l'inscription portée sur les drapeaux qui ont été brandis dans certaines rues : "Palestiniens, rentrez chez vous". C'est bien là exactement ce que nous

voulons; c'est exactement l'objectif pour lequel nous nous battons.

66. Je bornerai pour l'instant ma déclaration à quelques remarques sur le rapport du Secrétaire général et je tiens à dire tout de suite que le Secrétaire général et ses collaborateurs ont eu le courage et, j'ajoute, le cran de mettre les points sur les i. Le Secrétaire général et ses collaborateurs ont dit de la manière la plus nette :

"Le fait que les forces de défense israéliennes"

— il est ironique d'entendre parler de forces de défense alors que les Israéliens envahissent le Liban —

"aient remis le contrôle de la zone frontrière à des groupes armés *de facto*"

— et ici j'aurais de beaucoup préféré le terme "personnel armé non autorisé" au lieu de "groupes armés *de facto*" —

"et non à la FINUL continue à rendre impossibles le déploiement complet de la FINUL et le rétablissement de l'autorité du Gouvernement libanais dans toute la zone d'opération." [S/12845, par. 61.]

67. Ceci en soi aurait dû suffire pour que le Conseil songe à agir autrement qu'en reconduisant simplement pour quatre, trois ou six mois le déploiement de la FINUL, les mesures appropriées étant prévues par la Charte. Que devrait faire le Conseil à l'égard de prétendus Etats qui doivent leur existence même à l'Organisation des Nations Unies ? Le remède est indiqué dans la Charte : celle-ci prévoit quelque chose que l'on nomme des sanctions. Nous ne pouvons pas permettre que ces racistes envahissent les pays voisins en toute impunité.

68. Je serai franc. Les Etats-Unis ont rédigé la première résolution, mais, par votre entremise, Monsieur le Président, je voudrais dire au représentant des Etats-Unis que son devoir ne s'arrête pas à la présentation d'un texte; son devoir est de veiller à ce que ses dispositions soient mises en oeuvre.

69. Or qu'avons-nous vu ? Les Etats-Unis continuent de fournir à Israël les armes les plus meurtrières — des bombes à grappes, des milliards de dollars d'armements — pour tuer des humains en nombres toujours plus grands. Dans l'intervalle et pendant la présence de la FINUL dans la zone d'opération, les forces racistes ont attaqué le Liban, et nous avons envoyé au Secrétaire général une lettre concernant un nouveau raid exécuté par les avions israéliens. Il s'agissait d'avions américains pilotés par des Israéliens; peut-être y avait-il aussi des Américains, comment le savoir ? Et ces avions poursuivent leur mission de destruction et de génocide.

70. Sans doute ne sommes-nous aucunement surpris. Non seulement les racistes sionistes sont imbus d'un esprit criminel, mais à la tête de ce groupe se trouve le plus notable criminel qui soit, Begin, un homme qui a pris et prend toujours fierté, dans son livre, *The Revolt*, du massacre de Deir Yassin. Mais, bien entendu, le monde semble oublier. L'autre soir, à la Maison-Blanche, on lui a offert un spectacle merveilleux, le "Menachem Begin show",

dont le producteur n'était autre que Jimmy Carter, avec d'autres participants. Mais cela ne saurait effacer l'image du criminel qui, il y a 30 ans, a massacré nos femmes et nos enfants.

71. Dans le rapport du Secrétaire général, nous ne voyons aucune allusion à un aspect humain : le retour de ceux qui habitaient le Sud du Liban avant l'invasion. On nous a dit qu'ils n'avaient pu encore rentrer dans leurs foyers. Cela n'a rien de surprenant. Le Conseil de sécurité, en juin 1967, dans sa résolution 237 (1967), qui porte sur les conséquences de l'agression de juin 1967 contre les Arabes par les sionistes racistes, demandait au Gouvernement israélien

"d'assurer la sûreté, le bien-être et la sécurité des habitants des zones où des opérations militaires ont eu lieu et de faciliter le retour des habitants qui se sont enfuis de ces zones depuis le déclenchement des hostilités".

Comme vous le savez fort bien, depuis 1967 ces habitants n'ont pas eu la possibilité de rentrer dans leurs foyers.

72. Ce qui est plus tragique encore, c'est que nous avons pu constater hier, dans un document intitulé "Cadre pour la paix au Moyen-Orient adopté à Camp David", comment on envisage le retour des Palestiniens et des autres personnes qui ont été chassées de leurs foyers. Il est dit dans ce document qu'un comité, composé de l'Egypte, d'Israël, de la Jordanie et de la prétendue autorité autonome qui sera créée sous la protection des baïonnettes des forces d'occupation, décidera des modalités d'admission des personnes déplacées de la rive occidentale et de Gaza en 1967. Mais il y a quelque chose de plus dangereux encore. Il est dit dans ce document que tout cela devra faire l'objet de mesures à prendre pour empêcher les perturbations et le désordre. Qu'est-ce que cela veut dire ? C'est là une violation flagrante et une méconnaissance totale de la résolution 237 (1967). Nous espérons très sincèrement que nos frères, tant les Palestiniens que les Libanais, qui ont vécu dans la zone d'opération auront la possibilité de rentrer immédiatement dans leurs foyers.

73. Une autre question a été soumise à notre attention : c'est celle de l'aspect financier. Le Secrétaire général s'en préoccupe à juste raison. Il existe des aspects financiers, mais pourquoi la communauté internationale supporterait-elle ce fardeau ? C'est le criminel reconnu coupable de son crime qui doit payer pour ce crime. Mais ce n'est pas seulement le criminel qui doit payer s'il est trop pauvre pour le faire : son complice avant, pendant et après le crime doit être également tenu d'assumer ces dépenses. Permettez-moi de préciser : c'est le Gouvernement des Etats-Unis qui doit payer l'addition, et non pas la communauté internationale.

74. Je suis heureux que mon collègue, le représentant du Liban, se félicite de la prolongation pendant quatre mois du mandat de la FINUL. Je pense, comme lui, qu'il ne faut pas songer perpétuellement à renouveler ce mandat de la FINUL sans atteindre l'objectif fixé, cet objectif qui doit être le retrait effectif d'Israël du territoire libanais — et non pas son maintien par intermédiaire — afin que les Libanais puissent exercer leur autorité et leur souveraineté dans leur propre territoire.

75. Le *PRESIDENT (interprétation du russe)* : Le représentant de l'Union soviétique a demandé d'exercer son droit de réponse. Je lui donne la parole.

76. M. KHARLAMOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Je ne me proposais pas d'intervenir mais, comme l'un des orateurs a quelque peu dépassé le cadre de la question en discussion, je me vois contraint de faire quelques brèves remarques.

77. Malheureusement, le nouveau représentant d'Israël a répété des déclarations déjà souvent entendues et qui déforment grossièrement les objectifs de la politique étrangère de l'Union soviétique dans cette région du monde. Si Israël pratiquait une politique semblable à celle de l'Union soviétique ou proche de celle-ci, je suis profondément convaincu que le Moyen-Orient connaîtrait depuis longtemps la paix, une paix durable qui répondrait aux intérêts de tous les peuples de la région.

78. Le représentant d'Israël pourrait s'entendre poser plusieurs questions, mais je n'en poserai que quelques-unes. Qui a occupé les territoires arabes ? Qui se trouve à ce jour dans ces territoires : le territoire du Sinaï, les hauteurs du Golan, et ailleurs ? Qui a chassé les Palestiniens de leur terre natale pour en faire un peuple sans foyer – ce peuple laborieux, doué, qui, depuis des années, souffre du fait des actes d'Israël ? Qui a fait irruption au Liban, apportant à ce pays et à son peuple de nouvelles souffrances et de nouveaux sacrifices ?

79. Le représentant d'Israël a marqué son regret en parlant d'objectifs humanitaires. Cela ressemble aux larmes que verse le crocodile en dévorant sa proie.

80. On pourrait poser d'autres questions encore, mais je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'attendre à des réponses satisfaisantes de la part du représentant d'Israël.

81. Le représentant d'Israël, comme tout le monde, sait que l'Union soviétique ne recherche ni source d'influence ni possessions ni rien d'autre au Moyen-Orient ou ailleurs dans les régions dont a parlé ici ce représentant. Les membres du Conseil connaissent également nos propositions en vue d'un règlement d'ensemble du problème du Moyen-Orient, notamment pour ce qui est d'assurer la sécurité d'Israël même. Ce fait ne peut être nié. Israël essaie de compliquer le règlement d'ensemble. Son but est clair. Il veut envénimer l'atmosphère au Moyen-Orient et empêcher un règlement d'ensemble. Mais je suis profondément convaincu que cette politique n'aboutira pas. Tôt ou tard, le règlement d'ensemble au Moyen-Orient – règlement répondant aux intérêts d'une paix durable comme aux intérêts profonds des peuples de la région – sera chose faite. Quant à l'aide de l'Union soviétique aux mouvements de libération nationale, elle n'a qu'un seul objectif : aider ces peuples à obtenir leur liberté, leur indépendance et la paix. C'est là un objectif noble, et aucune rhétorique mensongère ne permettra à qui que ce soit, même pas au nouveau représentant d'Israël, de le déformer.

82. Le *PRESIDENT (interprétation du russe)* : Le représentant d'Israël a demandé la parole dans l'exercice de son droit de réponse. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et lui donne la parole.

83. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Comme il fallait s'y attendre, les adversaires de la paix au Moyen-Orient ont fait en cette enceinte aujourd'hui tout ce qu'ils ont pu pour accélérer l'engrenage des tensions verbales afin de détruire l'esprit de pacification. Israël ne viendra pas en aide à ces adversaires de la paix et, par conséquent, nous ne nous laisserons pas entraîner dans un vain échange polémique avec eux.

84. Le représentant de l'Union soviétique est naturellement mécontent que l'attitude hypocrite de son pays ait été démasquée. Mais il doit certainement savoir maintenant que les invectives et les déclarations brutales que nous entendons ici n'intimident pas le peuple d'Israël.

85. Quant à la Syrie, ses intentions sont suffisamment claires, et d'après les déclarations officielles elles apparaissent encore plus vastes dans leur portée que celles de l'OLP. Quiconque connaît les faits sait que le problème auquel se heurtent l'indépendance et la souveraineté du Liban ne se pose pas depuis quelques mois seulement et ne vient pas des Libanais du Sud. Les menaces qui pèsent sur l'indépendance et la souveraineté du Liban sont toujours venues de la même direction et, pour reprendre les termes du Ministre syrien de l'information, M. Ahmad Iskandar, "le Liban n'échappera pas à l'unité de la Syrie et du Liban". Le Président de la Syrie lui-même a dit au journal *Al-Anwar* que "la Syrie et le Liban ne font qu'un pays".

86. Sous le prétexte, cousu de fil blanc, d'une force interarabe de dissuasion, les 30 000 soldats syriens qui sont entrés au Liban au cours de la guerre civile libanaise ont peu à peu mis en oeuvre le vieux dessein syrien de la grande Syrie (Al Surriya Al-Kubra). Pour réaliser ce plan, qui finalement engloberait Israël et la Jordanie, la Syrie est décidée à détruire le processus de paix commencé en novembre dernier et a promis ouvertement de le faire. Si, selon les propres paroles du président Assad, "la Syrie et la Jordanie ne font qu'une nation, une patrie, une armée" et "la Palestine est la Syrie du Sud", la Syrie n'a alors vraiment pas intérêt à un véritable règlement de paix au Moyen-Orient. Tant qu'on n'aura pas fait comprendre à l'actuel Gouvernement syrien que ses idées expansionnistes sont démodées et tant qu'il ne sera pas d'accord pour participer à des négociations en vue d'une paix juste et durable au Moyen-Orient fondée sur des frontières sûres et reconnues pour toutes les parties, y compris Israël et le Liban, nous serons obligés de considérer les activités syriennes au Liban avec la plus grande méfiance et comme constituant une grave menace pour notre propre sécurité.

87. Personne ici ne saurait ne pas éprouver d'indignation devant les abus commis par la Syrie à Beyrouth et au Nord du Liban, quels que soient les termes employés ou quelles que soient les sources utilisées.

88. Récemment, le magazine *Newsweek* a rapporté qu'une attaque à grande échelle de la Syrie contre ses voisins chrétiens de Beyrouth avait fait des centaines de morts, pour la plupart des civils, et avait représenté l'attaque la plus grave depuis la fin de la guerre civile il y a deux ans :

"Mercredi soir," – rapportait le correspondant de *Newsweek*, Raymond Carroll – "les Syriens ont envoyé

quelque 1 200 obus sur la zone chrétienne de Beyrouth, et, le matin suivant, je me suis risqué à me rendre à l'un des points – Ashrafiyya. Il est tout à fait évident que le bombardement s'est fait aveuglément. Des immeubles d'habitation ont été touchés par des tirs directs de fusées et ont été gravement endommagés. Les couloirs de l'hôpital étaient remplis de lits contenant des blessés, pour la plupart des vieillards, des femmes et des enfants. Peu semblaient être assez jeunes pour représenter une milice quelconque."

Le Comité international de la Croix-Rouge, organe généralement très réticent lorsqu'il s'agit de protester, a néanmoins dit qu'il avait "vigoureusement protesté contre l'emploi dans une ville à population dense d'armes causant un grand nombre de morts parmi la population civile". Et la Ligue libano-américaine, qui représente 2,5 millions de Libanais dans 75 organisations à travers les Etats-Unis, a récemment écrit ce qui suit au président Carter :

"Nous protestons vigoureusement contre l'assassinat brutal de la population civile innocente et sans défense du Liban par l'armée syrienne. L'assassinat en masse de jeunes gens dans la vallée de Beka'a la semaine dernière et, maintenant, le bombardement aveugle et non provoqué des quartiers résidentiels très peuplés de Beyrouth sont une nouvelle preuve que l'armée syrienne ne peut plus être considérée comme une force de maintien de la paix au Liban. Quelle qu'ait été l'intention primitive du président Assad, il se livre maintenant à la destruction systématique de la communauté chrétienne libanaise dans la pire tradition de la barbarie. Nous pensons que l'intégrité et la souveraineté du Liban seront rétablies si toutes les prétendues forces syriennes de maintien de la paix et les Palestiniens armés se retirent du Liban. En attendant, un plus grand rôle de maintien de la paix devrait être confié aux forces des Nations Unies jusqu'à ce qu'une nouvelle armée libanaise soit constituée."

89. Le Conseil ne saurait ne pas se rendre compte de ce que sont les actions et intentions de la Syrie au Liban ni y rester indifférent.

90. Le PRESIDENT (*interprétation du russe*) : Le représentant de la République arabe syrienne a demandé la parole au titre du droit de réponse. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

91. M. EL-CHOUFI (République arabe syrienne) [*interprétation de l'anglais*] : Je n'avais vraiment pas l'intention de prendre davantage de votre temps précieux, Monsieur le Président, ou du temps de cet important organe international, mais les propos que vient de tenir le représentant d'Israël m'obligent à faire quelques observations.

92. Il est curieux que le représentant d'Israël manifeste tant d'intérêt à la prévention de nouvelles effusions de sang au Liban. Il aurait pu manifester le même intérêt dans d'autres cas, lorsque ses forces armées, après l'invasion, ont occupé le Liban et lorsque ses forces armées ont occupé – comme elles continuent de le faire – d'autres territoires arabes en Syrie, en Jordanie et en Egypte.

93. Nous désirons tous un règlement pacifique d'ensemble au Moyen-Orient. Nous n'avons pas modifié notre position. Toutes les accusations et déformations d'Israël ne sauraient amener la Syrie à changer d'attitude quant à son désir de règlement pacifique au Moyen-Orient.

94. Le Liban a subi une tragédie, une grande tragédie, et la communauté internationale a le devoir de l'aider à résoudre ce problème. La Syrie fait sa part. Nous espérons agir dans l'intérêt bien compris du peuple libanais et de la cause de la paix en général.

*La séance est levée à 13 h 40.*